



Mécanismes de résolution des conflits en milieu scolaire. Opinions des élèves de l'Institut Technique Agricole et Vétérinaire de Butembo

Jean-Marie Muhindo Nzingene¹

Résumé

Tous les domaines de la société demeurent les réceptacles des conflits qu'il faut bien gérer. L'on rencontre des conflits au sein des entreprises, des familles, des associations, des organisations, les milieux scolaires voire ceux universitaires, etc. Dans les milieux scolaires ou académiques, l'on rencontre une panoplie de conflits de toutes sortes. Il peut s'agir des mésententes entre les élèves, entre les enseignants, entre ces derniers et leurs éduqués ou alors entre les autorités elles-mêmes de l'école ou de l'université, avec les parents des écoliers ou des élèves, ou encore des étudiants. Plus explicitement, cet article voudrait effleurer les stratégies pour départager les partis en conflit ou alors savoir dans quelle mesure il est convenable d'aller au tribunal ou user de la palabre à l'africaine pour bien concilier les élèves ou les écoliers en conflit. Telle est la majeure préoccupation à laquelle cette recherche voudrait répondre.

Mots-clés : Conflits, milieu scolaire, culture de la paix, éducation à la paix.

Abstract

All areas of society remain receptacles of conflicts that need to be managed well. Conflicts can be found in companies, families, associations, various organisations, schools and even universities, etc. In academic circles, there is a wide range of conflicts. In academic circles, there is a wide range of conflicts of all kinds. These may be disagreements between pupils themselves, between teachers, between teachers and pupils, or between the school or university authorities and the parents of pupils or students. More explicitly, this article would like to touch on strategies for resolving the parties in conflict or to know to what extent it is appropriate to go to court or to use African-style palaver to reconcile the pupils or students in conflict. This is the major concern that this research seeks to address.

Key words: Conflict, school environment, culture of peace, peace education.

¹ Chef de Travaux à l'Université Catholique du Graben, Jean-Marie Muhindo Nzingene est Doctorant en Sciences de l'Éducation à l'Université de Kinshasa. Il a dirigé durant bien des années, en tant que chef d'établissement, l'Institut Technique Agricole et Vétérinaire de Butembo.

Introduction

Dans la société où vit l'être humain, il se passe maintes situations conflictuelles. Celles-ci nécessitent une résolution ponctuelle, voire régulière, des problèmes auxquels l'homme est confronté. D'aucuns croiraient qu'il n'y a conflit que lorsque l'on assiste à une déclaration manifeste de l'affrontement entre les individus ou entre les Etats. Et pourtant, le conflit fait partie intégrante de la vie. On n'a pas le droit de l'ignorer ou mieux de le nier. Il fait partie de la relation avec l'autre, il est inévitable. Il a un aspect constructif, car il introduit le mouvement dans les relations ou la société. C'est à juste titre que l'on dit qu'une société sans conflit reste plus immobile, statique et sans histoire. Que ce soit dans une entreprise, dans divers groupes de réflexion et même des groupes à caractère religieux, notamment dans les milieux scolaires, le conflit reste inhérent. En voie de conséquence, le conflit demeure « *un phénomène naturel étant donné que tous les êtres humains sont différents les uns des autres. C'est que les conflits, en général, s'enracinent dans les différences et dans cette imprévisibilité. Personne ne peut se vanter de ne jamais vivre de conflits ou de n'avoir jamais vécu un conflit. Pour ce faire, le conflit représente un phénomène complexe et incontournable qui entraîne des défis et des enjeux capitaux pour toutes les organisations, peu importe leur dimension* » (Boudreau, 2008 : 10-12).

Dans l'optique de cette argumentation, on peut se dire que tous les domaines de la société sont les réceptacles des conflits qu'il convient de gérer. Cela peut survenir des entreprises, des familles, des associations, des organisations, des milieux scolaires et universitaires, etc. Dans la mesure où l'on focalise l'attention sur les milieux scolaires, il est possible de se heurter à une panoplie de conflits d'origines diverses. C'est cette raison que le Programme Conjoint pour la Prévention de Conflits et la Cohésion Sociale (PCCS) effleure, en ses termes : « *Toute communauté humaine est génératrice de conflits. L'école, en tant qu'institution sociale, n'échappe pas à cette réalité. Lieu d'interactions privilégiées entre professeurs et élèves, entre élèves et élèves, l'école est le théâtre quotidien de vastes situations conflictuelles engendrées par des oppositions de sentiments, de valeurs contraires.* » (Sanon, 2012 : 5) Bref, peut être considérée comme conflit, toute sorte d'opposition entre deux ou plusieurs personnes en société.

Empruntant le même point de vue, J.M. Muller (2002 : 66) suggère alors : « *Les éducateurs doivent eux-mêmes apprendre à donner des leçons de choses*

à partir d'inévitables conflits qui opposent les enfants entre eux. L'objectif de cet aspect serait donc de leur faire découvrir que ces moments d'imposition aux autres doivent s'intégrer dans le processus de développement de la personnalité. Apprendre aux enfants à vivre le conflit, c'est leur apprendre à comprendre qu'il est possible de le vivre et également de le gérer de manière constructive ». Aussi, l'école comme milieu où se rencontrent les jeunes, n'échappe-t-elle pas à cette règle. C'est qu'il est convenable d'apprendre ou d'informer ces enfants comment il faut initier les processus de paix pour une bonne résolution des conflits se déroulant au sein de la société. Cet apprentissage ultime vaut son pesant d'or partout où se retrouvèrent les êtres humains pour restaurer une paix sociétale.

Toutefois, plus d'une étude ont été déjà menées dans l'optique similaire que cette thématique d'étude. Ici, il s'agit de décrire synthétiquement les études antérieures aussi bien étrangères que celles réalisées en République Démocratique du Congo. Ce sont ces études qui constituent la revue de la littérature relative à l'investigation. Nous en citons quelques-unes.

D'entrée de jeu, P. Tort (1978) a argumenté au sujet des finalités d'une éducation pour la paix. Dans son étude, il affirme que l'éducation à la paix a pour finalité de développer des valeurs universelles et des types de comportements non belliqueux. Pour lui, il est même possible d'identifier dans les contextes socioculturels différents des valeurs susceptibles d'être reconnus universellement. A en croire cet auteur, l'éducation doit développer les capacités de résoudre les conflits par des voies non violentes. Elle doit aussi favoriser la pax intérieure dans l'esprit des étudiants pour leur permettre d'établir des qualités de tolérance et de compréhension ainsi que le sens de partage et l'attention aux autres sur des bases solides.

A son tour, dans un article intitulé « *Expériences en gestion des conflits et médiation scolaire* », l'Unesco (2002) propose des résolutions sur les problèmes des conflits qui existent en milieu scolaire en Argentine. Pour cette instance, la négociation, la médiation et la méthode éducative de la résolution alternative des disputes sont les meilleures méthodes de résolution des conflits. La paix, la solidarité, la coopération, la non-violence et l'acceptation de la diversité doivent d'abord être intégrées par les adultes, les formateurs et les enseignants avant d'être transmises aux élèves. L'Unesco est partie du principe selon lequel les malaises et les conflits existeront au sein des institutions. Ainsi, il s'agit que chaque institution définisse des moyens adéquats de résolution des conflits en fonction des réalités locales. Elle conclut que l'école étant un milieu éducatif,

l'enseignant doit prendre conscience du fait que les paroles véhiculent souvent le contenu discriminatoire qui n'est pas toujours apparent au premier degré.

Readen A. Betty (1987) a mené aussi des études sur la paix et la tolérance en éducation. Il affirme que, dans cette entreprise d'éducation à des fins socialement constructives, qui veut répondre à la grande aspiration de notre société d'édifier la paix, par le respect des droits de l'homme et la pratique de la démocratie, l'éducation pour la tolérance ne constitue ni plus, ni moins le soubassement de la bâtisse. Ainsi dit, la tolérance fait partie intégrante du respect des droits de l'homme et de l'instauration de la paix : elle revêt un caractère indispensable. Pour Betty, l'essence fondamentale de la tolérance est de respecter les droits d'autrui ; le droit de ceux qui sont différents d'être ce qu'ils sont est de s'abstenir de nuire à autrui, c'est-à-dire nuire à tous et à soi-même.

Dans son étude intitulée « *Education à la paix en milieu universitaire, opinions des étudiants de l'Université de Kinshasa* », Philomène Mbombo Ndowesha (2004) aborde le thème de la paix dans un milieu éducatif de niveau universitaire. Le problème qui la chagrine, c'est que, bien que l'université soit un milieu d'instruction au sommet des nations et devrait être un milieu par excellence des procédures, on y assiste à toute sorte de comportements qui traduisent l'ignorance d'une culture de la paix. Compte tenu du contexte de guerre imposé à la RDC et des violences diverses dont les étudiants congolais sont victimes dans la vie quotidienne, ceux-ci auraient développé un sentiment pessimiste ou négatif vis-à-vis de la paix. Cette situation se traduit largement par l'accès facile et observable du regard des comportements agressifs, à l'expression des opinions négatives et des jugements négatifs vis-à-vis des efforts de culture de paix. On comprend alors aisément que dans leurs enseignements, les professeurs favorisent la culture de la paix, mais de façon informelle. Les contextes dans lesquels la culture de la paix peut être favorisée sont plus essentiellement les conférences, les séminaires bibliques et les sports. A cela, il faut ajouter les activités culturelles et celles d'acquisition d'un esprit de dialogue.

Dans une recherche documentée ayant comme thème « *Culture de la paix en milieu scolaire. Une approche thématique des opinions des enseignants sur le contenu des manuels de civisme* », Ochano Zenga Makambo (2004) affirme bien que la paix constitue un atout indispensable pour la formation des enfants. Aussi nécessite-t-elle avant tout une prise de conscience individuelle et collective ainsi qu'une mobilisation des responsables éducatifs pour relever le défi de

l'éducation pour la bonne culture de la paix. Le problème qui dérange ce chercheur est que le sentiment de la haine et la culture de la brutalité se développent dans le chef des écoliers congolais. Aussi, l'intolérance ainsi que la violence en milieu scolaire s'installent-elles sans difficulté aucune, alors que le cours de civisme se trouve bien mentionné dans le programme d'enseignement national.

L'on doit aussi évoquer l'ouvrage de Lomongo On'Kama (2006) intitulé « *Education à la culture de la paix. Pour les élèves finalistes de l'enseignement secondaire* ». Cet ouvrage est une contribution importante à l'édification de la paix, fondement de tout progrès. Le chercheur est conscient de la période délicate que traversent la plupart des pays africains exposés à des luttes armées ; il est également conscient de la permanence des conflits dans le monde. Aussi s'applique-t-il à attaquer le mal à ses racines dans un ouvrage qui se veut d'abord éducatif, avec vocation scolaire. La population cible à laquelle s'adresse en priorité cet ouvrage est constitué d'enseignants, d'élèves et de tous ceux qui œuvrent pour la promotion de la paix dans le monde. L'auteur admet que l'insertion dans les programmes scolaires des notions de culture de la paix s'impose pour l'humanité afin d'éradiquer la culture de la guerre et de la violence. C'est pourquoi, en tant qu'un rassemblement des enfants de toutes les tendances et de divers milieux, l'école doit militer pour la promotion de la paix. Il convient donc à l'institution scolaire de renforcer, auprès des élèves, la compréhension de la nécessité de la paix en tant que condition *sine qua non* pour chaque société.

Voilà les quelques aperçus synthétiques qui démontrent bien l'existence de certaines investigations importantes et claires déjà menées au sujet de l'éducation à la paix, thématique proche des mécanismes de résolution des conflits en milieu scolaire et universitaire. En dépit de ces recherches phares, l'on assiste toujours à des conflits se déroulant dans les milieux scolaires, voire académiques. En conséquence, il nous est donc convenable de penser à une petite problématique suivie d'hypothèse pour ensuite argumenter au sujet des stratégies de résolution de conflits.

A plus d'une occasion, on remarque que des mésententes se retrouvent en masse en milieu scolaire. On constate des mésententes entre les élèves, entre les enseignants, mais aussi entre ces derniers et leurs éduqués ou entre les autorités de l'école et les parents des écoliers. Souvent, les conflits en milieu éducatif sont provoqués actuellement par la voie des abus physiques comme administrer des punitions atroces aux écoliers, avec le risque de leur causer des problèmes

corporels, ou soumettre ces enfants aux travaux lourds voire forcés, etc. Ils peuvent être entraînés par divers abus psychologiques ou encore émotionnels à l'instar des injures, du dénigrement, des stigmatisations ou des moqueries de la part des camarades écoliers. L'on a aussi des abus sexuels qui peuvent être des attouchements, des viols et des harcèlements sexuels ainsi que des attentats à la pudeur. On constate en milieu scolaire des abus économiques comme l'exploitation des écoliers en tirant profit de leurs diverses activités. Voilà autant de facteurs qui entraînent plusieurs mésententes en milieu scolaire entre les élèves, entre ceux-ci et leurs enseignants ou alors entre les autorités scolaires avec les parents des éduqués.

D'où cette situation nous contraint à une question pertinente à laquelle répondre dans la suite. La voici : « *Quelles sont les stratégies pour départager les parties en conflit ou alors faut-il aller au tribunal ou user de la palabre à l'africaine pour bien concilier les élèves ou les écoliers en conflit ?* » A cette préoccupation, nous annonçons une réponse anticipative : « *Il semblerait qu'en matière de conflit à l'école, la voie la meilleure et la plus sûre serait la réconciliation et aussi la résolution à l'amiable des conflits pouvant surgir à l'école* ».

La méthodologie demeure une rubrique non négligeable. Elle pèse de son poids dans une recherche scientifique. Sans elle, le chercheur procéderait vaille que vaille. Sinon, il avancerait comme un navire sans boussole. D'ailleurs dans toutes les sciences, l'on en fait usage pour mener les investigations à bon port en vue d'aboutir à des résultats probants. A ce sujet, Gaston Mwene Batende (1986 : 157) soutient qu'en « *sciences sociales, comme d'ailleurs dans toutes les sciences, le problème méthodologique se pose dès le début de la recherche. Pour ce, les résultats d'une recherche valent ce que vaut la méthode* ». Et donc, elle oriente le chercheur vers la technique réaliste pour aboutir à des résultats escomptés au cours de la recherche.

A l'intérieur des balises de notre cas d'étude, nous avons procédé par la méthode d'enquête. Les méthodes d'enquête consistent à récolter des informations sur une situation en vue de les analyser. Elles fournissent des données bien mesurables à partir d'un échantillon scientifiquement établi. Bref, une enquête peut être considérée alors comme la photographie instantanée d'une situation à un moment donné (Wolf, 1971 : 38).

L'un des problèmes clés de la recherche concerne le choix des sujets précis qui y sont impliqués. En effet, pour que la recherche soit valable et validée, l'on doit savoir d'où viennent les sujets. C'est pourquoi l'on parle de la population

d'étude. La population d'étude est définie par G. De Landsheere (1974) comme étant un ensemble d'individus, d'objets ou mieux d'événements sur lesquels les résultats de l'investigation peuvent être généralisés.

Pour sa part, R. Mucchielli (1975 : 6) donne une acception à l'expression « *population d'étude* » : *un ensemble du groupe humain concerné par les objectifs de l'étude. C'est dans cet univers que sera découpé l'échantillon* ». Notre population d'étude est formée des élèves de V^e Agriculture et de V^e industries Agricoles de l'Institut Technique Agricole et Vétérinaire en sigle de Butembo. Ils sont au nombre de 68. De cette population, nous avons prélevé un échantillon de 34 sujets que nous avons rencontrés selon leur disponibilité. Nous avons donc recouru à la technique d'échantillonnage de convenance ou volontaire ou occasionnel ou encore accidentel. Nous nous sommes servis aussi de l'échantillon boule de neige. Ceci voudrait signifier que le premier individu que nous avons rencontré a pu indiquer le second ; celui-ci a dû faire la même chose pour le troisième jusqu'à ce que l'on a atteint le dernier sujet. La taille de cet échantillon s'est résumée par la saturation de l'information. Et pour aboutir à des résultats escomptés, nous avons usé le guide d'entretien que nous avons soumis aux sujets interrogés au cours de cette recherche. Ainsi donc, il s'est agi des enquêtes qualitatives par le canal des interviews structurées avec un canevas des questions à l'appui.

En ce qui concerne la subdivision de cette investigation, à part l'introduction et la conclusion générales, le travail comporte deux grands points, à savoir les considérations globales sur la culture de la paix, l'éducation à la paix et le conflit, et enfin nous présentons et interprétons les résultats obtenus sur terrain ainsi que la vérification de l'hypothèse.

I. Considérations théoriques

I.1. Culture de la paix et éducation à la paix

I.1.1. Approches conceptuelles

L'Unesco (2002 : 77) définit la culture de la paix comme un ensemble de valeurs, d'attitudes, de comportements et de modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus. Dans sa bataille, l'Unesco s'assigne comme stratégie parmi tant d'autres de renforcer une culture de la paix par l'éducation, la révision des programmes d'enseignement et la sensibilisation des masses afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de la culture de la paix.

En effet, une telle approche éducative a poussé W. Wintersturner (2003), dans le dictionnaire de l'éducation comparée, à suggérer une définition de l'expression 'éducation à la paix'. Pour lui, l'éducation à la paix peut être considérée suit. Premièrement, c'est une discipline scientifique au sein des sciences de l'éducation -notamment l'éducation comparée- qui vise à examiner les bases anthropologiques, les conditions institutionnelles et les méthodes pédagogiques pour éduquer à la paix. En deuxième lieu, il s'agit d'une pratique éducative dans les différents secteurs de la vie sociale : famille, école, organisation des jeunes, mass media, églises et organisations confessionnelles, et donc dans toute organisation permettant une socialisation. Troisièmement, c'est une partie intégrante du mouvement pacifiste qui vise à réduire les trois violences : directe ou personnelle, structurelle et culturelle.

En cela, l'auteur renchérit que l'éducation à -et pour- la paix a donc une triple tâche : d'abord, la fonction d'acquisition des savoirs pluriels -politique, économique, culturel-, ensuite, celle d'entraînement des aptitudes dans des domaines nécessaires pour œuvrer à la paix -communication, résolution des conflits, stabilité interculturelle, etc.- ; et enfin, l'on peut évoquer le rôle majeur du développement des comportements adéquats -tolérance, ouverture envers autrui, etc.- Pour sa part, J. Beachier (1993 : 10) atteste que l'éducation à la paix consiste à développer chez les individus des valeurs, des attitudes et des comportements. Ces derniers reflètent et favorisent la convivialité ainsi que le partage sur les principes de liberté, de justice et de démocratie.

I.1.2. Une sensibilité croissante pour la culture de la paix

On constate au début du XXI^e siècle une sensibilité accrue pour les questions d'éducation à la paix. Cette situation demeure réelle, d'une part, à cause des tensions sociales dans la quasi-totalité des pays et, d'autre part, grâce à un travail de mobilisation, comme par exemple l'appel lancé par l'ONU pour la décennie de la culture de la paix.

I.1.2.1. Quelques expériences

a. L'Unesco et la culture de la paix

L'Unesco (1998 : 5-6) a fait de la culture de la paix l'une de ses principales préoccupations. C'est ainsi qu'en 1998, elle proclame la décennie 2001-2010 « *Décennie internationale de la culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde.* »

b. L'école de l'autodétermination à Moscou, une école associée à l'Unesco

Pour réguler la vie scolaire, la grande préoccupation est d'encourager la justice, la discipline et l'ordre, de restaurer la démocratie à l'école par le biais du Conseil de l'école qui constitue un organe législatif. Les locataires de cette institution scolaire ont même commencé à élaborer des lois et la constitution de l'école (Unesco, 1980 : 10-11). Le Conseil de l'école est donc composé entièrement d'élèves, d'étudiants et d'enseignants élus par les ayant droit pour un mandat d'un an. Le Conseil met sur pied un règlement à but éducatif et confirme la planification d'une année scolaire. Il contrôle l'activité administrative et la gestion de l'école.

L'Assemblée générale reste elle-même composée d'étudiants des degrés supérieurs et de professeurs. Elle réfute les décisions du Conseil de l'école si cela demeure possible. Aussi, tous les projets de loi sont-ils soumis à toute la population estudiantine, au personnel académique, scientifique, technique et ouvrier pour amendements. Les étudiants ont compris que les lois sont nécessaires parce qu'une vie scolaire sans aucune loi n'est pas possible. Outre les prérogatives du Conseil de l'école, il reste un organe appelé « *Cour d'honneur de l'école* ». Cette cour reste chargée de sanctionner les coups, les menaces, les insultes morales, les chantages, les signes de discrimination sociale liée à la nationalité, les injures ayant trait aux handicaps, le vol, etc. Elle a pour but de favoriser le climat de paix.

c. Collège « La Résurrection » en République Démocratique du Congo : Ecole pilote de la Chaire de l'Unesco sur la culture de la paix

Situé dans la commune de Lemba à Kinshasa, le collège « *La Résurrection* » est la première école qui expérimente les notions de la paix dans notre pays. La culture de la paix y est véhiculée à travers l'enseignement dans la section pédagogique pour la formation d'une génération des agents de la paix, destinés à être experts en matière de paix dans un contexte post-conflit. Ainsi, la culture de la paix est une option dénommée pédagogie et culture de la paix.

d. Un mot sur l'éducation à la paix au Congo-Brazzaville

En 1993, le Ministre de l'Enseignement de la République du Congo a envisagé une éducation liée à la paix, à la démocratie, à la citoyenneté à l'école. Avec le concours de l'Unicef, il a érigé un projet des programmes et des guides pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire sur base d'un matériel pédagogique de l'Unesco : « *La paix commence avec moi.* »

e. Education à la paix au Burkina Faso et au Sénégal

En 1994, les états généraux de l'éducation tenus au Burkina Faso ont intégré dans le système formel au sein de l'enseignement primaire et secondaire l'éducation civique et morale. Toutefois, il s'est posé un problème : la formation des enseignants du primaire en éducation aux droits de l'homme, à la démocratie n'était pas encore effective.

Au Sénégal, il faut se dire qu'en 1997, des études diagnostiques ont été menées sur les curricula de l'éducation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme. Un constat amer a été relevé. C'est que l'éducation civique était peu marquée. Ce diagnostic a poussé le pays à initier un mouvement national en faveur de l'éducation civique qui s'est matérialisé par un forum présidé par le Chef de l'Etat et regroupant les membres du gouvernement, les syndicats d'enseignants, les organisations non gouvernementales et les associations des parents d'élèves. Comme clauses finales, il a été retenu qu'au niveau du primaire, les contenus de formation devraient s'articuler autour de certains thèmes précis : la déclaration universelle des droits humains et la commission sur les droits de l'enfant, les inégalités socio-économiques, la pauvreté, la discrimination sociale, les droits de la femme et des filles ainsi que des personnes handicapées, les conflits et les luttes tribales et ethniques.

f. FAPE

En 1998, la Fédération Africaine des Associations des Parents d'élèves et étudiants, en sigle « FAPE » (Banque mondiale, 1998), après avoir constaté la flagrance de la culture de la violence en milieu scolaire et universitaire, a tenu un premier congrès relatif à la culture de la paix. Cet organe a réalisé que l'introduction des programmes relatif à l'éducation à la paix dans des systèmes éducatifs africains ne pouvait pas se matérialiser sans une implication réelle des gouvernements. Ainsi, fallait-il que ces pays envisagent des réponses ou des actions au niveau des programmes scolaires, du matériel didactique, des méthodes et techniques pédagogiques.

On ne le dira jamais assez, la paix par l'éducation et la sensibilisation est plus qu'une nécessité pour la vie humaine. Dans cette logique, la culture de la paix suppose un effet généralisé pour modifier les modes de pensée et d'action afin de promouvoir la paix. La culture de la paix signifie donc la transformation des conflits et au besoin leur prévention, l'instauration de la paix et la confiance dans les populations qui sortent de la guerre. La mission de cette culture embrasse aussi les écoles, touche les partenaires et les salles de presse, les familles, etc.

I.1.2.2. Paix

La paix s'est toujours vu conférer de nombreuses significations différentes, à raison, d'une part, de l'évolution même de la pensée et de la réalité et, d'autre part, du pluralisme idéologique et culturel qui caractérise la société humaine. A ce sujet, A. Nastase (cité par Kalindye Byanzira, 2004) pense que pour certains, la paix se définit simplement par l'absence de guerre (*absentia belli*) ; dans cette acception, son analyse est strictement limitée au moyen d'éviter les conflits armés. Selon une approche différente, la paix est définie comme l'absence de violence structurelle ; dans cette optique, l'important est de déceler les mécanismes générateurs des conflits sociaux et politiques en général, tant au niveau national qu'au niveau international.

F. Fenniche (cité par O. Lomongo, 2006 : 9-10) ajoute que la paix est beaucoup plus que l'absence de conflits, c'est un comportement, une manière d'être avec soi-même d'abord, ensuite avec les autres ; un processus, un idéal à maintenir et à poursuivre par une éducation permanente, une valeur qui requiert des conditions d'équité, de justice, de respect des droits de l'homme, de résolution non violente des conflits, de tolérance, de la diversité, de coexistence harmonieuse avec la biosphère et des procédures démocratiques.

En revanche, A. Nastase (Kalindye Byanzira, 2004 : 168) dit qu'il est généralement admis que la violence, la guerre, l'agression, les conflits, les préjugés, la domination, les sphères d'influences, le racisme, l'impérialisme, l'oppression, l'exploitation, etc., constituent également des dénis de la paix. Il n'est donc pas possible d'appréhender le concept de la paix isolément, sans comprendre ses liens dialectiques avec d'autres concepts.

I.2. Quelques notions connexes à la paix

I.2.1. Concorde

Selon le Petit Robert 1. Dictionnaire de la langue française (2006), la concorde c'est la paix, c'est-à-dire l'harmonie qui résulte de la bonne entente entre les membres du groupe. Dans son étymologie, le mot « *concorde* » se présente comme une union des cœurs et des volontés. Or, là où règne cet esprit, la paix est loin d'être menacée ; elle semble s'imposer avec comme corollaires, l'amour, la vérité, la justice.

I.2.2. Tolérance

Selon Robert Dictionnaire d'aujourd'hui (1991), la tolérance est une attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente

de celle qu'on adopte soi-même, le fait de respecter la liberté d'autrui en matière d'opinions. Pour le dictionnaire de notre temps, la tolérance est l'attitude consistant à tolérer ce qu'on pourrait rejeter ou interdire, dérogation admise à certaines lois, à certaines règles. Quant au Dictionnaire universel (2002), il définit la tolérance comme le fait d'accepter les opinions d'autrui, même si on ne les partageait pas.

De ces acceptions typiquement classiques, il ressort que le concept tolérance renvoie au respect de la liberté d'autrui, de sa pensée, de ses opinions et de ses croyances. Il s'agit donc d'accepter ou mieux de supporter par indulgence voire par bienveillance les paroles, les attitudes et le comportement d'autrui en agissant sur soi-même dans une maîtrise de ses passions et de ses pulsions. C'est donc une autodiscipline de laquelle naît l'acceptation de l'autrui dans la manifestation de ses points de vue, de ses prises de position ; bref de son comportement et de son être. Tout compte fait, la pratique de la tolérance engendre l'établissement implicite ou explicite des structures de non-violence.

I.2.3. Non-violence

Parler de la non-violence sans évoquer la personne de Mahatma Gandhi serait une injure à la mémoire scientifique et même à l'histoire de l'humanité. En effet, cet homme d'insigne honneur a légué à l'humanité de nobles leçons en ce domaine. Dans sa pensée, Gandhi (1969 : 161) suggère : « *La non-violence n'est pas une vertu monacale destinée à procurer la paix intérieure et à garantir le salut individuel. Mais, c'est une règle de conduite nécessaire pour vivre en société car elle assure le respect de la dignité humaine. Elle permet de faire avancer la cause de la paix selon les vœux les plus chers de l'humanité.* » En fait, la non-violence ne se réalise pas mécaniquement. Elle est une qualité de l'être humain. Elle s'acquiert par la pratique de plusieurs vertus, telle la sagesse.

Ainsi donc, l'ultime tâche est de devenir homme à travers une sagesse libératrice. Cette dernière est traduite par la non-violence. Il s'agit, à cet effet, de sortir progressivement de l'animalité pour accéder à la vie humaine. Cela demande le concours de l'instruction et de l'éducation de l'homme par l'homme dans le but de persuader que l'homme fort, ce n'est pas celui qui possède les moyens de puissance et de violence, mais celui qui possède la sagesse de la non-violence, selon les termes propres de J.M. Muller (2002).

I.3. Violence et conflit

Violence et conflit semblent s'appeler l'un l'autre. Ils peuvent être ou intrapersonnels ou bien encore interpersonnels.

I.3.1. Violence

Le concept violence vient du latin « *violentia* » qui signifie « *caractère violent* » ou encore « *violare* ». Ceci veut dire « *profaner, transgresser* ». La violence semble être la denrée quotidienne qu'on trouve dans le menu de l'actualité. Nos institutions, nos villes comme nos campagnes n'en sont pas épargnées. Au dire de J. M. Muller (2002 : 28), la violence est matière première de l'actualité à l'unique sens qu'elle est le meilleur ingrédient du sensationnel. Chaque jour, l'on est informé des violences qui, ici ou là dans le monde, brutalisent et martyrisent les semblables. L'information à laquelle l'on est soumis fait de tout le monde des voyeurs qui regardent les autres souffrir et mourir.

Lorsque nous tentons de nous fixer que la quiddité de la violence, celle-ci peut se lire sur plusieurs paliers d'acceptations. J. Pain (1987 : 434) révèle que la violence est d'abord un phénomène de perception, de subjectivité. Et, bien évidemment, si vous êtes Français, Anglais ou Allemand, homme ou femme, jeune ou vieux, d'un quartier d'un autre, si vous êtes stressé ou non, vous n'aurez pas le même vécu de la violence.

En dépit de cette difficulté de perception sur le concept de violence, certains auteurs ont formulé quelques définitions de ce terme. Nous en retenons quelques-unes. Y. Michaud (1989 : 669-679) dit qu'il y a violence dans la mesure où, dans une situation d'interaction, une ou plusieurs personnes agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée destinée à porter atteinte à une personne ou à la détruire, soit dans son intégrité physique ou psychique, soit dans ses possessions, soit au niveau de ses participations symboliques.

N. Sillamy (1980) définit la violence comme une utilisation abusive de la force en négation de la loi, du droit ou de la souveraineté de la personne. Il ajoute que cette violence se manifeste dans les relations interpersonnelles et dans la vie du groupe, dans les établissements de façon quotidienne. L'Unesco (1988), pour sa part, décrit la violence comme étant un viol de la personne : le viol de son identité, de ses droits ou de son corps.

Face au caractère polysémique du concept violence, nous adoptons la définition suivante, selon O. Lomongo (2006 : 7-9) : la violence est une force brutale illégitime, physique ou morale pour assujettir quelqu'un. En scrutant

cette acception, nous rejoignons la préoccupation dominante qui insiste sur la formation et la valorisation de la personne humaine. En effet, la position de la dignité humaine qui requiert non l'écrasement d'un individu par un autre ou d'un groupe d'individus par un autre, mais la recherche d'une communauté humaine où la vie sociale est basée sur les principes de complémentarité et de respect mutuel pour amoindrir les aspects conflictuels inhérents à l'homme et dans les relations humaines.

I.3.2. Le conflit

Le conflit a trait à une perturbation des interactions sociales désirables ; c'est un état de dysfonctionnement de ces relations. Si l'on admet, écrit E. Prairat (cité par J. Muller, 2002 : 62), que le conflit n'est pas la violence, mais que celle-ci n'est qu'une issue, qu'un épilogue possible, alors entre les conflits et la violence se dessine une plage privilégiée pour l'éducation, non pour mettre en œuvre une stratégie d'occultation et de dissimulation, cela s'entend, mais pour apprendre aux enfants, ou plutôt avec eux, à vivre et à résoudre de façon positive les inévitables affrontements qui irriguent toute la vie sociale.

II. Présentation et analyse des résultats

Dans cette partie, nous présentons respectivement les différents résultats de notre enquête et nous procédons donc à leur analyse en vue d'en tirer des décisions conformément à nos investigations.

II.1. Le moment souhaité pour vivre à l'école

À ce niveau, l'on cherche à connaître la nature du climat de travail dans lequel les élèves souhaitent vivre. Ainsi, tel que décrit de la façon suivante, il s'avère que 34 sujets, soit 100 % des enquêtés, soutiennent que le climat de paix est le seul qui convient à vivre à l'école. Aucun sujet ne souhaite le climat de conflit. Notons que tous ces sujets sont de sexe confondu.

II.2. Les attitudes favorables au climat de paix

Ici, les élèves donnent les indicateurs sur les attitudes qui peuvent être des préalables à la mise sur pied d'un climat de paix. Nous présentons les indicateurs relevés par les élèves en tenant compte de leur importance à travers les réponses : L'amour mutuel : Un amour entre les élèves de l'école constitue un socle pour un climat pacifique ; la bonne collaboration : Collaborer voudrait dire travailler ensemble. Ceci mène à une entente ; le respect des autorités scolaires :

le respect de ces autorités jaillit aussi une harmonie et une vie aisée ; la discipline : la base de toute cohésion, c'est la discipline. Elle est indispensable pour la vie d'une école ; l'obéissance aux lois scolaires : « *On ne se trompe pas en obéissant* », disait le Pape Jean XXIII ; reconnaître son tort et demander pardon : La faute commise reconnue ouvre la voie au pardon et, par conséquent, au rétablissement de la paix sociale ; le Respect des camarades : Quand chacun jouit du respect des autres, cela constitue une attitude favorable à la quiétude. Il faut jouir et Vivre la tolérance. Pour la paix sociale, la tolérance est de mise

II.3. Facteurs des conflits entre les élèves

Nous donnons ici les signes pour que le conflit s'installe à l'école. Il s'agit de différents facteurs pour que les individus soient alertés dans les milieux scolaires. À cet effet, il faut citer de prime abord le vol. Dans les milieux scolaires et les élèves, une fois un voleur attrapé ou même soupçonné, le conflit peut naître entre le propriétaire et le voleur, et entre les autres camarades et ce dernier. Ensuite, la concurrence et la rivalité peuvent être bien classées en second lieu. Ici, il s'agit de la concurrence déloyale, et les rivalités qui suscitent dans le chef des élèves un esprit belliqueux. En troisième lieu, le complexe de supériorité et l'orgueil qui sont aussi deux autres grands fléaux dans les milieux scolaires. Pour expliciter ces deux indicateurs, il sied de souligner que celui qui souffre de ces deux vices cherche à déconsidérer les autres et, en réaction, ces derniers veulent s'affirmer. D'une telle situation, peut surgir le conflit. Il faut aussi citer le facteur jalousie dont le fruit est naturellement le conflit.

Après de jalousie, l'on retrouve la haine qu'est un sentiment aussi fort que l'amour et une source prolifique de conflit. La moquerie : D'aucuns supportent difficilement la moquerie, ils rétorquent, et de là, le conflit peut naître, et des fois, il est irrémédiable. Un autre indicateur démontrant que l'on peut avoir des conflits dans les milieux scolaires se renferme dans l'aspect du dérangement lors des explications et de l'étude. C'est que les élèves assidus et consciencieux sont très allergiques aux dérangements provenant de leurs camarades. Ils veulent suivre attentivement les enseignements et s'adonner courageusement à l'étude en vue d'obtenir des bons résultats. Il y a le non-respect des libertés : lucidement, la liberté est un droit dont doit jouir chaque citoyen. Pour les jeunes, surtout avec la reconnaissance des droits des enfants, cette liberté est capitale et se vit aussi dans les opinions et l'expression libre. En dernier ressort, l'on soulève la calomnie et le mensonge : le culte de l'honneur étant le propre des

jeunes adolescents, et donc, tout ce qui porte atteinte à cet honneur peut entraîner de graves conflits.

II.4. Voie de résolution des conflits en milieu scolaire

À ce niveau, l'on recherche la meilleure voie pour apporter solution au conflit qui surgirait. Un seul sujet souhaite entièrement que le conflit soit traité devant un tribunal pour infliger des sanctions ; les 33 autres sujets soutiennent la voie de la résolution à l'amiable, en prodiguant des conseils bénéfiques pour une vraie instauration du climat de paix.

II.5. Pour une école où règnent la concorde et non le conflit

Nous voulons obtenir les opinions des élèves pour qu'ils puissent vivre dans la concorde et l'unité en vue d'un meilleur épanouissement. Pour que cela soit fait, il convient de vivre en bonne collaboration. En effet, la bonne collaboration offre une harmonie entre les élèves si bien que s'installe aussi la confiance. Pour le maintien de l'unité, il est indispensable de vivre en union dans l'amour. L'unité et l'amour sont deux pierres de fondation d'un climat de non conflit à l'école ; il est utile de pardonner et vivre dans la vérité. Le pardon et la vérité restaurent toujours la cohésion dans les relations entre les jeunes. Les acteurs des milieux scolaires doivent entreprendre le vrai dialogue et la compréhension très étendue. C'est-à-dire que quand on échange sur un dossier ou une situation conflictogène, cela débouche dans la plupart des cas à un consensus. Un autre élément important se résume par la volonté de promouvoir la paix. À travers les milieux scolaires, cette volonté s'avère de grande envergure en l'unique cause que sans paix, c'est l'anarchie qui prend le dessus.

II.6. Confrontation des résultats dans l'ensemble

Considérant la nature du climat souhaité à l'école (Q1), 34 sujets soit 100% militent pour un climat de paix. Ceci est inscrit dans la nature même de l'être humain. La paix est donc l'aspiration de tout être humain. Et les attitudes favorables à ce climat demeurent les suivantes : l'amour qui est un préalable incontournable, la bonne collaboration sans laquelle chacun fait ce qu'il veut et cela expose le groupe à l'anarchie et aux éventuels conflits, la discipline qui oblige l'enfant à une habituelle maîtrise de soi, à dominer ses instincts, à couper court avec ses caprices et à limiter ses fantaisies. Quant à la voie de résolution

des conflits (Q4), 33 sujets contre 1 sujet postulent que cela doit se faire à l'amiable et non au sein d'un tribunal correctionnel.

II.7. Vérification de l'hypothèse

À considérer globalement les résultats, l'on voit sans s'en douter que l'hypothèse de recherche est confirmée. En effet, 34 sujets veulent vivre dans un climat de paix à l'école et 33 sujets voudraient que, s'il y a conflit entre les élèves, il faut qu'il soit résolu à l'amiable en privilégiant le dialogue, la collaboration, le pardon, le respect, la tolérance, l'unité, le pardon et la volonté de promouvoir la paix.

Conclusion et suggestions

Notre étude a porté sur la résolution des conflits à l'école. L'objectif de celle-ci consistait à mener une enquête pour proposer une voie de résolution des conflits à l'école. Pour y arriver, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle il semblerait qu'en matière de conflit à l'école, la voie la meilleure serait la réconciliation et la résolution à l'amiable des conflits.

L'échantillon de notre étude comprenait 34 sujets, filles et garçons des classes de V^{ème} année. Pour la collecte des données, nous avons administré un questionnaire composé de 5 items. Naturellement, les données du questionnaire ont été complétées par la technique documentaire par une analyse du contenu. Notre recherche a débouché sur des résultats qui s'inscrivent dans la ligne de notre hypothèse. Ceci nous amène inexorablement à formuler ces suggestions :

Pour parents, la première suggestion consiste à éduquer les enfants à la culture de la paix dans le sens du respect mutuel, de la non-violence, du pardon en cherchant à rendre le bien pour le mal, de la coopération, de la réconciliation. La seconde recommandation consiste dans le fait de s'investir dans la logique de la cohabitation pacifique en essayant d'écarter les conduites xénophobes.

Pour enseignants il faut dire qu'ils doivent de prime abord convertir la culture de la paix en une vision intégrée de tout leur enseignement ; ensuite de s'approprier, par la culture, des idéaux de la paix comme conducteurs d'hommes et cadres de la société. Ceci rendrait l'éducation d'être au service du développement durable en renforçant la dimension sociale et en visant de consolider le rapport intra et intergénérationnel.

Pour les structures éducatives, il leur appartient de bien sensibiliser la base, c'est-à-dire les jeunes élèves, en matière de culture de la paix pour que le conflit éventuel soit vite éradiqué dans un esprit pacifique. Car, comme le souligne le bienheureux Pape Jean XXIII (1963) « *La paix sur la terre est l'objet du profond désir de l'humanité de tous les temps* ». C'est bien évidemment un véritable trésor de l'humanité tout entière. C'est enfin l'éclat du patrimoine social de l'humanité. La détruire signifierait désagréger la photographie de l'essence de toute la planète Terre. Donc, il est urgent de conserver cette richesse fragile de l'humanité.

Bibliographie

BANQUE MONDIALE, *Rapport final de la Fédération Africaine des Associations des Parents d'élèves et étudiants FAPE*. Séminaire sous-régional de soutien des parents à la scolarisation pour tous et en particulier à la scolarisation des filles, 15-17 septembre 1998.

BEACHLER, Jean, *Précis de la démocratie*. Paris, Unesco, 1993.

READEN A., Betty, *La tolérance, porte ouverte sur la paix*. Kinshasa, Unesco, 1987.

BOUDREAU, Joëlle, *La gestion des conflits dans les équipes de travail en contexte de PME*. Maîtrise en Administration des affaires, Université du Québec à Trois-Rivières, 2008, p. 10-12.

De LANDSHEERE, Gilbert, *Introduction à la recherche en éducation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974.

Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française, Paris, Le Robert, 2006.

Dictionnaire de notre temps, 1991.

Dictionnaire universel, 2002

JEAN XXXIII, *Encyclique Pacem in terris*. Paris, Spes, 1963.

KALINDYE BYANZIRA (dir), *Traité d'éducation aux droits de l'Homme en République Démocratique du Congo*. Kinshasa, Editions de l'Institut Africain des Droits de l'homme et de la Démocratie, 2004.

KI-ZERBO, Joseph, *Eduquer ou périr*. Paris, Unesco, 1990.

LOMENGO, On'Kama, *Education à la culture de la paix. Pour les élèves finalistes de l'enseignement secondaire*. Kinshasa, Mediaspaul, 2006.

MAHATMA GANDHI, *Tous les hommes sont frères*. Paris, éditions Gallimard, 1969.

- MBOMBBO NDOWESHA, *Education à la paix en milieux universitaires. Opinions des étudiants de l'université de Kinshasa*. Kinshasa, Université de Kinshasa, FPSE, 2004.
- MICHAUD, Yves, *La violence*, dans *Encyclopaedia Universalis*. Corpus 23. Paris, Presses Universitaires de France, 1989, p. 669-679.
- MINDER, Michel, *Champs d'action pédagogique. Une encyclopédie des domaines de l'éducation*. Paris-Bruxelles, De Boeck-ULB, 1989.
- MUCCHIELLI, Roger, *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*. Paris, E.M.E., de librairies techniques, 1975.
- MULLER, Jean-Marie, *De la violence en éducation*. Paris, Unesco, 2002.
- MWENE BATENDE, Gaston, *Quelques aspects de principales méthodes de recherche dans les sciences sociales*, dans *Recherches philosophiques africaines. Problèmes des méthodes en philosophie et en sciences humaines*. Actes de la 7^e semaine philosophique de Kinshasa. Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1986.
- OCHANO ZENGA MAKAMBO, *Culture de la paix en milieu scolaire. Une approche thématique des opinions des enseignants sur le contenu des manuels de civisme*. Kinshasa, Université de Kinshasa, FPSE., 2004.
- PAIN, Jacques, *Violence et prévention de la violence à l'école*, dans *Les sciences de l'éducation* Volume 30 (1997) n°2, p.57-87.
- PIRE, Dominique, *Bâtir la paix*. Paris, Editions Gérard et Cie, 1984.
- SANON, Lyonel (dir.), *Manuel de formation sur la réduction de la violence et la résolution de conflits en milieu scolaire Cadre théorique*. Fiches pédagogiques. Programme Conjoint pour la Prévention de Conflits et la Cohésion Sociale (PCCS). Groupe Résonance, MDG Fund/Haiti, novembre, 2012. En ligne dans : <http://www.mdgfund.org>
- SANON, Lyonel (dir.), *Manuel de formation sur la réduction de la violence et la résolution de conflits en milieu scolaire Cadre théorique*. Programme Conjoint pour la Prévention de Conflits et la Cohésion Sociale (PCCS). Groupe Résonance, MDG Fund/Haiti, novembre 2012. En ligne dans : <http://www.mdgfund.org>
- SILLAMY, Norbert, *Dictionnaire de psychologie*. Paris, Larousse, 2006.
- UNESCO, *Bonne pratique de résolution non violente des conflits en milieu scolaire*. Paris, Unesco, 07 septembre 2002.
- UNESCO, *Rapport synthèse préliminaire de l'ONU sur l'éducation à la paix*. Paris, Unesco, 1988.
- UNESCO, *Rapport de l'ONU sur l'éducation à la paix*. Paris, Unesco, 1980.

WOLF, Richard, *Evaluation de la recherche en éducation fondée sur l'expérimentation et les enquêtes*. Paris, Unesco, 1971.

WINTERSTURNER, W. *Education à la paix*, dans *Dictionnaire de l'éducation comparée*. Paris, L' Harmattan, 2003.